



La régulation du marché de l'emploi des personnes migrantes

Alaa Demnati
Hiba Ben Larbi





Remerciements

Cette note politique a été rédigée par **Mohamed Alaa Demnati** expert en migration, avec l'appui de **Hiba Ben Larbi**, experte en développement économique et **Mohamed Imed Zouari**, conseiller en plaidoyer et campagnes. Ce travail a été accompagné par l'équipe du **projet MDDT** représentée par **Mahmoud Kaba**, coordinateur, ainsi que l'équipe de l'institut Arabe des Droits de l'Homme représentée par **Hajer Habchi**, directrice exécutive par intérim.

La version intégrale du papier est disponible sur [www.aihr - iadh.org/ar/](http://www.aihr-iadh.org/ar/)

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Coopération Suisse.

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.



Migration Digne pour le Développement en Tunisie

MDTT

Le projet vise la consécration d'une Migration Digne pour le Développement en Tunisie, qui respecte les droits humains des personnes migrantes, et leur aspiration à la dignité.

Afin d'y parvenir, le projet se propose de poursuivre comme but que les politiques publiques garantissent le respect des droits humains des personnes migrantes et respectent les obligations internationales de la Tunisie en la matière.

3 objectifs spécifiques sont alors proposés :

Objectif spécifique 1 (OS1) : La question migratoire est positionnée sur l'agenda politique, avec la perspective des droits humains.

Objectif spécifique 2 (OS2) : La Migration est intégrée dans les processus de la décentralisation et du développement local

Objectif spécifique 3 (OS3) : Un processus de plaidoyer en faveur de la migration digne en Tunisie est déployé.



Préface

Une nécessité structurelle ou Un problème à gérer?

La Tunisie était souvent considérée comme une plateforme de transit pour les personnes migrantes. Elle est considérée aujourd'hui comme un pays de destination. Ce papier se propose d'explorer l'impact de l'intégration de cette main d'œuvre dans le secteur formel, sur les caisses sociales de l'État, sur le taux de chômage et sur la croissance économique, afin d'apporter une aide à la décision pour le pouvoir législatif et exécutif en Tunisie en ce qui concerne cette question.

Les modèles de projections ont mis l'accent sur le fait que la CNSS dispose de leviers assez importants pour collecter davantage de recettes de cotisations auprès des populations assujetties, ce qui permettraient de mobiliser des ressources supplémentaires significatives.

Il est à noter que le papier a opté pour un angle, un focus et une analyse économique alors qu'une analyse complète du sujet doit être inclusive en analysant les dimensions sociales, humaines et culturelles.

Table des matières

Migration et régulation du marché de l'emploi : Une nécessité structurelle	3
I - Introduction et justification de l'initiative:	3
II - État des lieux	5
III - Analyse descriptive et analytique:	6
1- Données secondaires:.....	6
2- Données primaires:.....	8
3- Simulation de la contribution potentielle et de l'impact économique:.....	9
IV - Recommandations et actions proposées:	16
Références	



Migration et régulation du marché de l'emploi : Une nécessité structurelle

I - Introduction et justification de l'initiative

La Tunisie était souvent considérée comme une plateforme de transit pour les personnes migrantes. Elle est considérée aujourd'hui comme un pays de destination.

A cet égard, moult facteurs clefs ont contribué à l'augmentation récente de l'immigration vers la Tunisie, notamment en provenance des pays d'Afrique subsaharienne.

Tout d'abord, le transfert du siège de la Banque Africaine de Développement à Tunis entre 2003 et 2014 a favorisé le déplacement de familles entières d'employés vers la Tunisie.

Ensuite, la suppression de l'obligation de visa d'entrée sur le territoire tunisien pour les ressortissants de plusieurs pays subsahariens a encouragé une mouvance entre ces pays et la Tunisie, pour des motifs économiques mais aussi les études. (Essid, Claessens, 2020).

A ceci s'ajoute la situation sécuritaire et économique dans les pays d'Afrique Subsaharienne et des Pays Arabes qui connaissent des conflits armés ; notamment la Libye voisine qui accueillait nombre de migrants économiques.

Le durcissement des politiques migratoires Européennes a encouragé les routes migratoires à travers la méditerranée, puis nombre de migrants ne pouvant pas faire la traversée, se sont retrouvés «coincés» en Tunisie pour plus ou moins longtemps, certains même envisageant le séjour en Tunisie plutôt que tenter de traverser.

Récemment, l'Enquête Nationale sur la migration Internationale publié par l'Institut National de la Statistique (INS), en collaboration avec l'Observatoire National de la Migration (ONM) a estimé que la Tunisie accueille environ 58990 personnes migrantes d'après les statistiques de l'année 2021. Le département des affaires économiques et sociales des nations unies (UNDESA) envisage aussi que les

**58990 personnes
migrantes**

**(estimation de l'INS
et l'ONM) Dont :**

- 21 818 du Maghreb Arabe

**- 21 466 des autres pays
Africains**

**- 10 927 des pays
Européens**



situations politiques et sécuritaires instables des pays voisins pourraient entraîner des afflux plus importants dans l'avenir.

Actuellement, La Tunisie compte approximativement 21466 migrants d'Afrique subsaharienne d'après les statistiques de l'INS et l'ONM, Toutefois, on remarque une diversification de leur profil (en termes de nationalité, de statut juridique, de genre) et des raisons de leur présence en Tunisie.

En total, une moyenne de 5500 travailleurs migrants sont autorisés par les autorités compétentes à travailler chaque année dans le pays; 40% sont originaires de pays européens occupant généralement des professions hautement qualifiées, 45% sont des ressortissants d'autres pays arabes voisins et en petite partie des pays asiatiques, et seulement 4% d'origine subsaharienne. (Ben Sedrine, 2018).

Une politique répressive avant la révolution, et une faible volonté de réforme après 2011.

Les systèmes de données font défaut, empêchant tout effort de politiques éclairées.

En juin 2020, l'Institut Arabe des Droits de l'Homme a annoncé que le premier réfugié du pays, un citoyen soudanais, avait obtenu un numéro de sécurité social auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Cependant, ces travailleurs formels représentent une minorité des migrants travaillant en Tunisie. La plupart, travaillerait au sein de l'économie informelle et seraient de ce fait totalement dépourvus de toute forme de protection sociale. Cette situation les exposerait, plus que d'autres, à une grande précarité et les acculeraient à travailler dans les secteurs à faible productivité

Ces migrants sont principalement employés dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, du travail domestique, dans certaines industries manufacturières dans les zones d'export ainsi que des services et du tourisme (OIT, 2019).

Une politique répressive avant la révolution, et une faible volonté de réforme après 2011.

Les systèmes de données font défaut, empêchant tout effort de politiques éclairées

Cette situation met en exergue et révèle les lacunes du système de protection des droits des personnes migrantes en Tunisie.

La loi est le premier facteur d'exclusion, en contradiction avec les standards internationaux des Droits Humains.

La réticence du gouvernement tunisien à s'engager dans des réformes politiques par rapport aux lois en relation avec le phénomène de la migration; tels que la loi du 3 Février 2004 modifiant et complétant la loi n° 75-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage qui continue d'être utilisée afin de poursuivre l'émigration irrégulière, et où le législateur incrimine toute forme d'aide, d'assistance ou de soutien qui pourrait être apportée au migrant ont rendu certains



migrants extrêmement vulnérables à l'exploitation et aux abus surtout dans le secteur informel du marché du travail Tunisien.

Afin de faire valoir leurs droits à des conditions de travail justes et favorables, il est important d'analyser les facteurs influençant l'accès des personnes migrantes à l'emploi en Tunisie, et identifier les problèmes majeurs et les limites en vue de mettre en place des réformes adaptées au contexte Tunisien et plus particulièrement au secteur du travail.

Ainsi, on se propose dans ce papier d'élaborer une analyse situationnelle tant descriptive que prédictive afin de déterminer l'impact social, économique et culturel de cette situation tout en proposant des actions concrètes et réalisables qui permettent d'analyser le problème et l'adresser d'une manière effective et durable.

II - État des lieux

En Tunisie, une panoplie de facteurs politiques expliquent pourquoi l'intégration des migrants dans le secteur formel a été retardée.

En effet, selon les experts, ceci peut s'expliquer par la crainte des dirigeants politiques d'encourager les migrants subsahariens en particulier à transiter ou à s'installer en Tunisie (Geisser, 2019) ou que les autorités seraient liées par des obligations auxquelles elles ne peuvent répondre.

Ainsi, la situation socio-économique ou le taux de chômage qui dépasse désormais les 16%, crée une peur du dumping social.

De plus, le droit du travail lui-même est très restrictif et essaie de garder une préférence nationale à travers deux dispositifs juridiques drastiques qui bloquent l'accès des étrangers au marché du travail tunisien.

La Tunisie a ratifié la majorité des instruments Onusiens, à l'exception de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003), et n'a pas ratifié les conventions de l'OIT relatives aux migrants (97 sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 et 143, sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975).

La loi est le premier facteur d'exclusion, en contradiction avec les standards internationaux des Droits Humains.

Sur le plan des lois nationales, **la loi n° 1968-0007, relative à la condition des étrangers en Tunisie et des documents d'accès et de séjour exigés, et la loi n° 96-62** qui interdit le recrutement des étrangers lorsqu'il existe des compétences tunisiennes dans les spécialités concernées par le recrutement. Sans oublier que la Tunisie est exportatrice traditionnelle de main-d'œuvre. La bureaucratie tunisienne semble mettre encore plus d'obstacles devant l'octroi de l'autorisation de travail.



Ainsi, pour déterminer l'existence ou non d'un candidat tunisien qualifié au poste de travail en question, la demande d'autorisation est transmise à la direction régionale de l'emploi dont relève la société concernée, qui remet sa décision en fonction de l'analyse réalisée par les bureaux d'emploi de la région et ce processus peut prendre des mois. (OIT, 2019).

En outre, dans la plupart des cas, il est difficile de prouver qu'aucun Tunisien ne peut occuper le poste à pourvoir, pourtant, les employeurs se plaignent de ne pas arriver à recruter localement pour ces emplois, y compris pour les postes peu ou pas qualifiés.

Les facteurs mentionnés, ci-dessus, mettent en évidence les difficultés rencontrées par les personnes migrantes pour accéder au secteur de l'emploi qui les poussent à faire partie du marché du travail informel.

Toutefois, Il existe de nombreux cas où le recrutement des travailleurs – spécifiquement des travailleurs subsahariens – se réalise avant même qu'ils arrivent en Tunisie, pour une part de manière indirecte, à travers des réseaux organisés d'intermédiaires informels opérant entre pays d'origine et pays d'accueil, lesquels font des promesses d'emploi majoritairement orales.

À l'arrivée sur son lieu de travail, le travailleur se rend compte que les conditions voire la nature du travail correspondent peu ou pas du tout à l'accord conclu. (Essid, Claessens, 2020).

Cette informalité de la relation de travail avec l'employé, combinée à leur position subalterne socialement, mais aussi au racisme subi spécifiquement pour les travailleurs subsahariens, expose les migrants à pratiques abusives qui semblent être une norme plutôt qu'une exception aujourd'hui dans le pays, tels que les harcèlements sexuels, les hébergements insalubres, et même la séquestration. (Essid, Claessens, 2020).

Malgré le grand nombre de recherches sur les conditions de travail qu'ils subissent, il existe peu de recherches sur leur apport et leur contribution au développement économique de la Tunisie par leur travail.

À cet égard, dans le cadre de ce travail, nous allons essayer de mettre en exergue la valeur ajoutée de cette main d'œuvre tant ignorée et peu valorisée en essayant de chiffrer cette contribution tout en mettant en relief le rôle tant social que culturel de cette population dans le développement local du pays.



III - Analyse descriptive et analytique :

1 - Données secondaires :

L'Institut National de la Statistique (INS) a adapté son questionnaire de l'enquête emploi en 2017 afin de mieux évaluer l'emploi dans le secteur informel, et pouvoir à terme quantifier le poids de ce secteur dans l'économie tunisienne. (Hammemi, Helel, Torelli, 2017).

En 2019, près de 84 % des unités de production hors agriculture repérées par l'enquête emploi, sont considérées comme informelles. Il en ressort, qu'au total 1, 591 million de personnes y travaillent, contre 1.795 millions travaillant dans le secteur formel.

Pourtant, l'enquête n'a pas permis de connaître le nombre exact des nationaux dans ce secteur et de ceux de nationalité étrangère.

Une autre étude menée par Hein (2001) sur la contribution des migrants à la transformation du secteur agricole, plus précisément dans les oasis a révélé que le manque de main-d'œuvre agricole a fait que la culture des terres soit désormais moins intensive, et certains champs sont même abandonnés, annonçant le déclin général des oasis, entraînant une catastrophe climatique. De plus, l'agriculture traditionnelle est souvent devenue l'objet d'une forte aversion, en particulier parmi la jeunesse tunisienne. Sachant que la production des dattes est une composante importante de l'économie tunisienne, les travailleurs migrants dans ce secteur contribuent non seulement à la prospérité du secteur d'exportation des dattes mais à la réduction de la désertification. (Hein, 2001).

En dépit du chômage, certains secteurs économiques clefs manquent de main d'œuvre et fonctionnent en dessous de leurs capacités, engendrant des pertes chiffrées à des millions de Dinars, tels que le bâtiment et l'agriculture.

En se référant à l'étude faite par l'IACE, le secteur du Bâtiment et Travaux Publics BTP à **une capacité d'emploi de 500.000 postes mais vue le manque de main d'œuvre, il ne fonctionne qu'avec 250.000.**

C'est pour cette raison que l'IACE encourage l'inclusion des migrants dans le secteur formel, car elle pense qu'il y a depuis quelques années un déclin sans précédent de la culture de travail chez les Tunisiens qui sont habitués à un climat sans concurrence.



Elle rajoute que cela va augmenter la capacité commerciale tunisienne à l'échelle mondiale ainsi que le taux de change du Dinar Tunisien. (Laabidi, Bennour, Jaidi, 2017).

2 - Données primaires:

Dans le cadre de ce travail et afin de compléter la compréhension des données disponibles, nous avons conduit une série d'entretiens avec 7 experts en migration⁽¹⁾ de travail afin d'avoir leurs opinions sur 4 thèmes différents à savoir:

- La situation actuelle et obstacles principaux;
- Perspectives d'évolution;
- Recommandations;
- Commentaires et feedback général.

Dans ce qui suit, nous allons présenter les principaux résultats qui ont émergé des entretiens.

Thématique	Principaux résultats
La situation actuelle	<ul style="list-style-type: none">- Une situation politique fragile et instable qui impacte la prise de décision effective;- Le dossier de la régularisation n'est pas dans les priorités gouvernementales. Les autorités ne voient pas ni les risques de ces blocages ni l'intérêt du changement;- La pression de la société civile n'est pas significative et le plaidoyer actuel manque d'argumentaires;- La polarisation politique actuelle, les tensions politiques et les enjeux politiques empêchent une réflexion concrète sur le sujet et ajourne le dossier;



Perspectives d'évolution	<ul style="list-style-type: none">- S'il n'y a pas de pression et de lobbying exercé ou bien des scandales d'exploitation qui éclatent dans les médias ou les réseaux sociaux, la situation ne changera pas dans le futur proche;- Le narratif autour de la question n'est pas clair et n'est pas justement traité par les médias;- La crise sanitaire, économique et sociale rendent ce dossier peu prioritaire pour le gouvernement;- L'agenda du gouvernement est un agenda politisé avec des échéances électorales précises. D'ailleurs, la stratégie nationale de la migration n'a jamais été officiellement adoptée ce qui entrave la mise en place d'un plan d'actions concret.
Recommandations	<ul style="list-style-type: none">- Ne pas se focaliser que sur l'aspect économique de la question: Il faudrait mettre en exergue les risques sociaux qu'encours le pays s'il ne prend pas les actions correctives nécessaires. Par exemples, cette situation va favoriser l'exploitation des êtres humains, les accidents de travail pour des employés non- assurés etc. Au-delà de l'aspect humain important, cela nuira à l'image du pays avec les partenaires internationaux dont l'UE.- La régulation de la situation permettra de connaitre la réalité du marché de l'emploi: Toute analyse du marché du travail sans régulation de la situation actuelle va fausser l'analyse et l'interprétions des résultats. La Tunisie ne pourra pas ainsi dresser la courbe d'équilibre du marché du travail avant d'assurer une insertion réelle de la main d'œuvre informelle.
Commentaires et feedback général	<p>Le gouvernement et ses décisions se modifient en fonction de la pression sociale exercée généralement de nos jours en Tunisie via les réseaux sociaux.</p> <p>A ce titre, il faut relancer le narratif actuelle avec des actions de communication ciblées avec l'utilisation des réseaux sociaux ou des médias classiques.</p> <p>Il faut aussi utiliser le vecteur des députés d'opposition pour relancer ce dossier.</p>



3 - Simulation de la contribution potentielle et de l'impact économique :

A. - Impact sur les caisses sociales

Le système tunisien de protection sociale est généralement considéré comme un des plus avancés des pays à revenu intermédiaire, et en particulier de la région Moyen Orient-Afrique du Nord. Au fil des années sa composante assurantielle contributive (sécurité sociale) s'est efforcée de couvrir toutes les catégories socio-professionnelles depuis les salariés (agricoles et précaires) jusqu'aux travailleurs à compte propre (indépendants) de l'artisanat et des petits métiers, ainsi que le plus grand nombre des risques. Cependant, tel qu'il est, le système semble avoir atteint certaines limites, Il importe de mentionner que les caisses de la sécurité sociale en Tunisie font face depuis plus d'une décennie à des difficultés financières grandissantes dues à un décrochage entre les ressources et les emplois (Ben Cheikh 2016). Les ressources de la CNSS sont composées essentiellement de cotisations sociales assises sur les salaires, sont générées dans leur majeure partie par l'économie formelle. **Ces arguments soulignent l'importance de l'inclusion socio-économique des migrants en leur permettant de contribuer au régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR, loi 2002-32) et de bénéficier de ce fait d'une couverture sociale relativement décente.**

Afin d'orienter la réflexion sur les gisements de ressources dont dispose la CNSS et qu'elle est en mesure de mobiliser en vue de combler même partiellement les déficits actuels et lisser les taux de cotisation d'équilibre, deux scénarios de formalisation de l'emploi informel des migrants non déclaré à la CNSS en 2020 seront définis comme suit:

- Scénario 1: une réduction de l'emploi informel de 100 % soit 53490 migrants installés en Tunisie (58990 le nombre total de la population migrante moins les 5500 titulaires d'un permis de travail)
- Scénario 2: une réduction de l'emploi informel de ≈ 50 % soit le nombre total des migrants subsahariens seulement (21466 migrants)

Pour calculer le manque à gagner de la CNSS pour chacun des deux scénarios au cours de l'année 2020, ce rapport va s'appuyer sur l'adoption de l'hypothèse basée sur le modèle de Nidhal Ben Cheikh (CRES):

- H1: consiste à estimer les recettes de cotisations pour les salariés du RFR⁽¹⁾ sur la base du SMIG établi à 430 DT au cours de l'année considérée.

1 - RFR= régime des catégories à faibles revenus institué en vertu de la loi n°2002-32 du 12 mars 2002



- Les taux de cotisations pratiqués (employeur et salarié), est de l'ordre de 7,5 % pour le RFR. Pour rappel, les recettes techniques de la CNSS en 2020 étaient de l'ordre de 3120 MD.

A	Manque à gagner de la CNSS
M	Nombre de migrants
S	Salaire
M	12 mois
C	cotisation pratiquée

a) - Migrants couverts par le Régimes des Travailleurs à faibles Revenus

Tableau 1: Estimation du manque à gagner de la CNSS en raison de la sous-couverture selon divers scénarios de formalisation de l'emploi informel

	Scénarios de formalisation	
	S1 = 100%	S2 = 50%
Le salaire de référence pour la détermination des cotisations est le SMIG (430 DT)		
Manque à gagner pour le RFR en MD	20	10
En % des recettes totales de la CNSS	0.65%	0.32%

Source: Scénarios et Modèle économique de Nidhal ben Cheikh (CRES)

Les deux scénarios de la simulation permettraient **de mobiliser des ressources supplémentaires respectivement de l'ordre de 20 Millions de Dinars d'après le premier scénario et de 10 Millions de Dinars sous le scénario 2 de l'hypothèse (H1). Cette démarche nécessite une coordination étroite entre plusieurs intervenants afin de consacrer le droit les migrants à une couverture sociale. A priori, les structures qui pourraient intervenir seraient les suivants :**



1. **La CNSS**
2. **Le Ministère des Affaires Sociales en Tunisie**
3. **Ministères en charge des Caisses sociales au niveau des pays d'origine des migrants**
4. **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en Tunisie.**

B. Le marché du travail tunisien

Malgré le taux de chômage élevé et le retour massif de travailleurs tunisiens des pays voisins tels que la Libye, la Tunisie se trouve confrontée à une pénurie de main d'œuvre sans précédent ce qui provoque la paralysie de plusieurs secteurs.

Les secteurs souffrant de cette pénurie sont principalement liés à l'industrie de textiles, d'habillement, du cuir et de la chaussure avec 26596 postes vacants, suivis du commerce avec 10463, l'industrie alimentaires et de boissons avec 9.088, les activités de services administratifs et de soutien 8960 et enfin le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et des équipements électriques avec 8838 estimés par l'IACE en 2018.

En effet, les migrants peuvent contribuer à combler ce manque de main-d'œuvre. L'étude menée par l'IACE classe les postes vacants selon la profession et le délai d'attente moyen par profession. Selon les estimations; il faut, en moyenne, 58 mois d'attente pour pouvoir recruter un ouvrier non qualifié du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction. L'enquête menée en 2018 a aussi permis de projeter les besoins potentiels par secteur en matière de main-d'œuvre pour l'année 2020.

En 2017, près de 107 465 postes vacants dans le secteur. 60% du nombre de postes vacants seront concentrés dans 5 secteurs parmi 20.

- l'industrie de textiles, d'habillement, du cuir et de la chaussure
- commerce
- l'industrie alimentaires et de boissons
- les activités de services administratifs et de soutien
- la fabrication de produits informatiques, électroniques et des équipements électriques.

Source: Rapport National sur l'Emploi, IACE, 2018



En raison des restrictions liées à la crise du covid-19, les statistiques réelles n'ont pas pu être présentées, c'est pour cela que ce rapport supposera que le taux de croissance ou de décroissance pour l'année 2022 demeurera le même.

Le tableau ci-dessous présente le classement des professions selon le nombre de postes vacants pour l'année 2018, le délai d'attente moyen par profession et la répartition du nombre des postes vacants potentiels par profession pour les années 2020 et 2022.

Tableau 2: Nombre de postes vacants actuels en 2018, délais d'attente moyen par profession, et estimation du nombre des postes vacants potentiels en 2020 et 2022.

Poste vacant	Nombre de postes vacants pour l'année 2018	Délai d'attente moyen en mois	Les postes vacants potentiels estimés pour l'année 2020	Les postes vacants potentiels estimés pour l'année 2022
Métiers de l'artisanat et de l'imprimerie et de l'industrie	17024	ND	19634	22643
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	10496	15	697	27
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	5226	ND	1359	354
Ouvriers non qualifiés de la manutention	996	20	97	10
Ouvriers qualifiés /non qualifiés du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	1112	58	11782	124771
Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	4148	5	19475	91337
Total	39002	NA	53044	239142

Source: Enquête statistique sur l'emploi, IACE (2018)

Grâce à ces statistiques, il devient évident que le besoin en main-d'œuvre en Tunisie dans certains secteurs continuera de croître de manière exponentielle avec un temps d'attente dépassant les 2 ans en moyenne pour recruter.

Bien que pour certains secteurs, les effectifs nécessiteront une formation supplémentaire pour assurer l'efficacité de l'approvisionnement des produits et les normes de qualité, La main-d'œuvre migrante actuellement disponible et qui continuera de croître selon l'Enquête Nationale sur la migration Internationale permettra non seulement de dynamiser davantage l'économie tunisienne, réduire le délai de recrutement, mais leur permettra aussi de jouir de leurs pleins droits et de les rendre moins vulnérables à l'exploitation et aux abus s'ils étaient intégrés dans le secteur du travail formel.



IV - Recommandations et actions proposées :

1 - Mettre le cadre légal en cohérence avec les standards internationaux

a. Ratifier les conventions relatives aux travailleurs migrants

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2003), et les conventions de l'OIT relatives aux migrants (97 sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 et 143, sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975).

b. Amender les textes incohérents avec les standards internationaux

la loi n° 1968-0007, relative à la condition des étrangers en Tunisie et des documents d'accès et de séjour exigés, et la loi n° 96-62 du 15/07/96 relative à l'emploi de la main d'œuvre étrangère, et la loi du 3 Février 2004 modifiant et complétant la loi n° 75-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage

c. Adopter le projet de loi relatif à l'Asile

2 - Se doter d'un système de données fiable sur les questions de la migration, en partenariat avec les agences concernées des Nations Unies

Le système de données devra prendre en considération la transversalité de la question, (emploi, social, sécurité...) et impliquer plusieurs observatoires nationaux déjà en place.

3 - Produire de la connaissance sur la question à travers les différents centres de recherches (CRES, CERES, Institut des études stratégiques...)

4 - Intégrer la question migratoire dans les politiques publiques

Notamment dans la stratégie nationale de l'emploi, les politiques de santé, d'éducation et d'affaires sociales

5 - Renforcer la collaboration avec les agences des Nations Unies et les agences de coopération internationales, ainsi que les gouvernements des pays dont sont issus les personnes migrantes.

6 - Plaidoyer auprès des Ministères, en collaboration avec des associations représentant les personnes migrantes :

Organiser des sessions de travail avec les différents ministères compétents pour mettre en exergue :

- **La perte nette** que les caisses de l'État subissent chaque année à cause de la règlementation actuelle ;
- **Le potentiel inexploité de cette main d'œuvre** dans plusieurs secteurs clefs de l'économie tunisienne notamment le secteur du tourisme, bâtiment, agriculture ;
- **La perte nette sur le PIB** chaque année ;

- **L'incapacité de produire une évaluation correcte** qui permet l'équilibre de l'offre et de la demande d'emploi et ainsi l'incapacité de développer des actions adéquate à la réalité des marches;
- **L'image de la Tunisie avec les partenaires internationaux pourrait être affectée** et ainsi cette situation va nuire aux négociations avec la FMI ou la banque mondiale, EU etc. En effet, ce manque d'insertion et intégration favorise la traite des êtres humains, la contrebande et les accidents de travail sans assurance pour les employés.

Par ailleurs, des réunions avec des députés pourraient être organisées afin d'ouvrir le débat et la question au sein du parlement tunisien.

Cela requiert une étape de préparation d'un dossier avec les chiffres clefs et les avantages d'une telle démarche sur l'aspect sociale et économique en Tunisie.

- **L'impact positif sur le taux de chômage.** En effet, même si pourrait sembler contre intuitif, l'intégration de cette main d'œuvre dans des secteurs clefs de l'économie tunisienne va améliorer la compétitivité des entreprises, la productivité générale et ainsi créer plus de valeur ajoutée et par suite plus d'emplois pour toute la population.

7 - Campagne de sensibilisation:

Avec des vidéos, des témoignages ou encore des courts spots, l'idée c'est de mobiliser la société civile et toute la population en développant un narratif favorable qui rend le sujet en haut des priorités de l'État.

8 - Session d'information avec les journalistes:

Un plaidoyer fort et durable et une pression intensive requièrent un effort médiatique constant. A cet égard, on propose des sessions d'information avec les journalistes pour construire et développer un récit et un narratif qui met en relief l'importance de cette thématique et que la solution impliquera des effets positifs pour tout le circuit économique tunisien.



Références

Aihr-iadh.org. 2021. *Arab Institute for Human Rights*. Available at: <<https://www.aihr-iadh.org/ar/>>.

Blaise, L., 2021. En Tunisie, l'autre parcours des migrants subsahariens. In:p.1.

Brussels International Center, 2020. *Sub-Saharan Migration in Tunisia: The urgency of a reform*.

Centre de Recherches et d'Études Sociales (CRES), Banque Africaine du Développement, 2015. *Protection sociale et économie informelle en Tunisie Défis de la transition vers l'économie formelle*. Tunis, pp.10-80.

Danish Refugee Council: Tunisia Key Refugee Figures: <https://drc.ngo/our-work/where-we-work/north-africa/tunisia/>

De Haas, H., 2001. *Migration and agricultural transformations in the oases of Morocco and Tunisia*.

European Centre for Development Policy Management, 2020. *Tunisia: Possibilities for reform and implementation of migrant reception and protection*.

Enquête Nationale sur la Migration Internationale. (2021). 'Institut National de La Statistique (INS). <http://ins.tn/publication/rapport-de-lenquete-nationale-sur-la-migration-internationale-tunisia-hims>

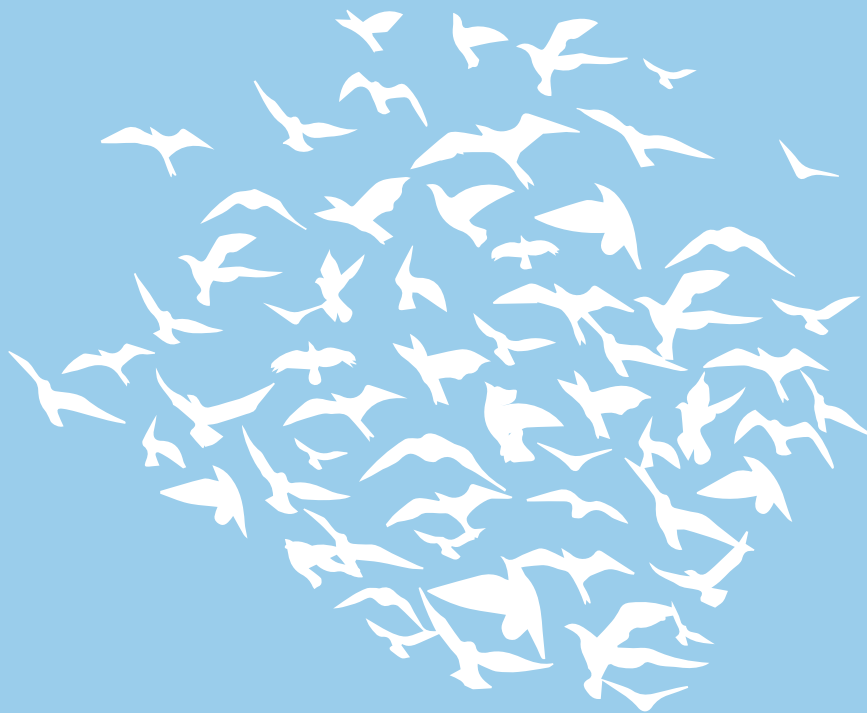
Institut arabe des chefs d'entreprises: IACE, 2018. Rapport national sur l'emploi. Pp. 17-19.




Institut national de la statistique (INS) tunisien, 2019. *Vers une meilleure mesure du secteur informel en Tunisie*.





Organisation Internationale du Travail, 2017. *L'emploi formel et informel des travailleurs immigrés en Tunisie*.

REACH in partnership with Mercy Corps, 2018. *Tunisia, country of destination and transit for sub-Saharan African migrants*.

Terre d'Asile Tunisie, 2020. Balkis Essid et Elisa Claessens, *L'accès au travail des migrants en Tunisie*.



 facebook.com/IADH.AIHR/
 +216 71 483 683 / +216 71 483 674
 +216 71 483 725
 www.linkedin.com/in/arab-institute-for-human-rights1758-a4123

 youtube.com/AIHR_IADH
 twitter.com/IADHAIHR
 aihr.iadh@gmail.com
 Physical address: 2, avenue 9 avril
(via rue du Sahel) - 1009 Tunis - Tunisie